

a

Février 2021

**Attention,
n'oubliez pas de
demander votre
bordereau de suivi
de déchets !**

La gestion des déchets contenant de l'**amiante**

La communauté de communes ne collecte plus ce type de déchets

De 2008 à septembre 2013, la Communauté de communes a organisé des collectes de déchets contenant de l'amiante. Ces collectes avaient lieu à des dates précises, annoncées à l'avance, à la déchèterie de Breuil-le-Sec. Les dépôts étaient facturés 0,50 € par kg aux personnes qui les apportaient.

Ces collectes ont dû être arrêtées en raison de l'évolution de la législation qui aurait conduit à une organisation et des investissements trop lourds : mise en place d'une installation spécifique pour la décontamination des salariés et des équipements après intervention (sas fabriqué sur place ou préfabriqué de trois ou cinq compartiments comportant deux douches, unité mobile de décontamination en fonction de l'espace disponible).

Les déchets contenant de l'amiante ne sont plus acceptés dans votre déchèterie.

Quelles solutions ?

Situées dans l'Oise, ces trois sociétés spécialisées peuvent prendre en charge vos déchets contenant de l'amiante :

● Veolia à Nogent-sur-Oise

1. Contact au **03 44 55 97 81**.
2. Chargez votre BIG BAG (Big bag adapté selon la quantité, voir ci-dessous).
3. Appelez pour la collecte par camion grue.
4. Recevez votre bordereau de suivi des déchets.

Adresse : 698, Quai d'Amont 60180 Nogent-sur-Oise

● Ortec Services Environnement à Compiègne

Adresse : 4 Rue de la Desserte, 60200 Compiègne. Téléphone : **03 44 38 36 00**
Forfait à partir de 75€. Kit de conditionnement et de protection à enlever à Compiègne sur rendez-vous.
Les déchets seront à emmener à St Quentin.

● Attitude Environnement

Adresse : 3 route de Francières, 60190 Estrées St Denis. Téléphone : **03 44 51 50 50**
Demandes de prix par mail : contact@attitude-environnement.fr
Minimum 2m³, mise à disposition d'une benne qui doit être chargée par le propriétaire des déchets.

Rappel

Ces déchets sont dangereux et présentent un risque important pour la santé des personnes qui les manipulent. **Ne jamais les casser, tronçonner, percer, poncer...**

Le dépôt sauvage de ce type de déchets est sévèrement puni par la Loi.

**Protégez votre
environnement
et votre santé !**